



## **Assises ESR et Paysages universitaires**

### **Avec les débats sur les 121 propositions « se dessine le contenu du rapport » qui sera remis mi-décembre (V. Berger)**

*Dépêche AEF 172254 du 27-11-2012*

« Je retiens deux grandes idées à la sortie des assises. La première est la coopération, la seconde la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur et de la recherche », déclare Vincent Berger, rapporteur général des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, en conclusion des assises nationales, mardi 27 novembre 2012, au Collège de France, qui ont rassemblé 700 personnes. Le comité de pilotage a soumis au débat des trois ateliers de la veille 121 propositions sur la réussite des étudiants, sur la recherche et sur l'organisation nationale et territoriale de l'ESR. A travers ces propositions et « à la lumière des débats » des assises, « nous commençons à voir se dessiner le contenu du rapport » qui doit être remis au président de la République mi-décembre.

Pour Vincent Berger, ces assises « ne sont qu'une étape » car « la confiance ne se construira vraiment que sur des actes concrets, sur les décisions à venir » qui seront prises par le gouvernement, « sur l'écriture de la nouvelle loi et bien au delà ». Il souligne aussi que « la quantité des contributions, tout à fait considérable (près de 1 300 contributions, 25 rapports territoriaux, des rapports d'ateliers ou de focus) constitue un corpus d'une richesse très importante [qui] appellera sans doute des travaux d'analyse sur une échelle de temps beaucoup plus longue, travaux qui amèneront de nouvelles synthèses, et peut être même des travaux de recherche. »

### **Loi d'orientation au 1<sup>er</sup> semestre 2013**

Clôturant les assises, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, relève « beaucoup de points de consensus », notamment sur la réussite en licence « sur laquelle des actions concrètes ont déjà été engagées ». « D'autres questions restent en suspens », note-t-elle. Elle cite notamment : « l'équilibre entre les jacobins et les girondins qu'il faudra trancher dans le cadre de l'acte III de la décentralisation » ; « la participation des personnalités extérieures à l'élection du président » ou encore les modalités précises d'élection. « Tout cela sera arbitré dans le cadre de la future loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche » qui sera présentée au « 1er semestre 2013 ». Elle précise que « les arbitrages seront rendus en dialogue, sur deux principaux critères : le fait d'engager l'avenir des jeunes, et de respecter, voire susciter, la vitalité des écosystèmes locaux dans le cadre d'une vision stratégique européenne ».

Vincent Berger souligne aussi que des sujets n'ont pas été abordés. « Soit parce qu'ils nous paraissent au delà de nos compétences, soit parce que d'autres groupes de travail sont missionnés sur ces sujets et qu'il convient d'attendre les résultats de leurs analyses ». Il cite notamment l'immobilier universitaire « avec la mission d'évaluation du plan campus », le développement durable, le transfert et la valorisation avec le groupe travail Tambourin-Beylat, et « évidemment la formation des maîtres (...) dans la mesure une nouvelle loi est déjà en cours d'écriture ».

Tout au long de son discours de plus d'une heure, Vincent Berger revient sur les 121 propositions formulées par le comité de pilotage, précisant, que certaines seront retirées ou modifiées suite aux débats, et que d'autres méritent encore réflexion et discussion. En voici des extraits :

« **L'évaluation peut diviser et passionner la communauté** ». Faisant référence au débat animé en atelier sur l'évaluation, Vincent Berger estime aussi que c'est « un sujet sur lequel il faut se méfier de l'escalade de l'engagement ». Le comité de pilotage « se contente à ce stade de rappeler certains aspects fondamentaux de l'évaluation ». Citant notamment le principe d'une évaluation « indépendante et en accord avec les principes généraux de déontologie », il relève que « même là

dessus il n'y a pas complètement d'accord ». Ainsi Serge Haroche considère l'évaluation comme « un processus scientifique et pas un processus démocratique », quand d'autres estiment qu'« il ne faut pas avoir peur de l'élection, faisant fi implicitement du principe d'indépendance de l'évaluation en acceptant de lui donner un biais politique. »

« A propos de l'avenir de l'Aeres, il est impossible, manifestement, de dégager un consensus », note Vincent Berger. Mais il ajoute, après « les débats vifs d'hier » : « il faut prendre garde à ne pas réveiller des conflits entre universités et organismes de recherche, conflits qui appartiennent au passé. Il me semble donc essentiel d'avoir un accord partagé entre tous les acteurs sur ce sujet. »

« **L'habilitation à diriger des recherches fait l'objet de nombreuses critiques.** » Parmi ces critiques : « Ce n'est qu'une super-thèse sans plus de développement de compétences spécifiques liées à l'encadrement ou la direction » ; elle « accroît à l'inégalité entre les femmes et les hommes » ; elle « empêche de reconnaître à sa juste valeur le travail d'encadrement de doctorants par les jeunes chercheurs » ; elle « favorise le mandarinat ». « Néanmoins, nous prenons acte que la suppression de l'habilitation à diriger des recherches n'a pas fait l'objet d'un consensus complet dans les deux ateliers où elle fût débattue hier, et il faut donc peut être réfléchir à l'encadrement des doctorants sur d'autres bases », déclare Vincent Berger.

Quant à la procédure de qualification, « procédure très chronophage, appliquée pour certains mais pas pour d'autres », autrement dit les organismes de recherche, il retient qu'il est « possible de la supprimer à condition d'introduire des moyens convaincants pour lutter contre le recrutement local ».

« **Revoir la formulation de 'grande université'** ». Alors que le comité de pilotage propose de remplacer les PRES par des « grandes universités », Vincent Berger retient que ce terme ne fait pas l'unanimité. « Pourquoi pas le mot 'fédéral' (...). Simplement, il faut reconnaître que l'appellation de PRES est incompréhensible et illisible, et comme plusieurs intervenants le rappelaient hier le mot 'université' est tout simple et universellement reconnu. » En outre, « bien évidemment les organismes de recherche ont plus que leur place dans ces universités (...), leur participation est indispensable, même s'ils n'apparaissent pas à ce stade dans l'énoncé même de la proposition 108 ». Et par ailleurs, « contrairement aux PRES, ces universités ont besoin de collégialité et de démocratie ».

« L'émergence de grandes universités demande de la patience, de la détermination, un grand sens du service public pour surmonter les intérêts de chapelle qui peuvent subsister », relève Vincent Berger. « Elle demande aussi un cadre légal adapté. C'est l'objet de la proposition 108. »

« **La signature d'un contrat tripartite État-collectivités-établissement n'a pas fait l'objet de consensus** ». Cette proposition « fait redouter la complexité du processus », rapporte Vincent Berger. De même, certains y voient « un risque d'évolution vers une régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche qui n'est pas l'objectif souhaité ». Il note que « les acteurs s'entendent sur la nécessité d'un dialogue stratégique se traduisant dans un schéma régional pour l'enseignement supérieur » et que « la prédominance du rôle de l'Etat est essentielle dans la contractualisation. C'est à l'État de veiller à l'intégration de la stratégie régionale dans le contrat (...). » Côté collectivités locales, leurs actions « peuvent être développées à côté du contrat principal signé avec l'Etat, à l'aide de contrats séparés, comme des contrats de site ou des CPER ». « Nous prenons acte du résultat de cette discussion », conclut Vincent Berger.

« **La création d'un conseil de la vie étudiante ne séduit pas. Je la retire.** » « Nous avons fait cette proposition parce que les Cevu sont parfois très accaparés par les dossiers pédagogiques, et la vie étudiante passe alors au second plan », précise Vincent Berger. De plus, « pour discuter de vie étudiante il est nécessaire d'avoir un périmètre d'acteurs qui ressemble davantage à celui d'un comité technique paritaire. (...) Les élus pour discuter du contenu des cursus ou de pédagogie ne sont pas forcément les personnes les plus pertinentes pour discuter de vie étudiante en général ».

« **Nous avons progressé sur la répartition des compétences entre les conseils** ». Certains ont proposé la fusion du CS et du Cevu dans un sénat académique, « faisant prévaloir l'importance de la cohérence entre les deux missions – recherche et formation – à l'université ». D'autres « ont fait observer que la charge de travail incombant à ce sénat serait beaucoup trop lourde. « Nous proposons une solution à mi-chemin : la réunion – pas systématique – des deux conseils académiques, au moins quelquefois dans l'année ».

En revanche, note Vincent Berger, « toutes les options sur la composition du conseil d'administration » n'ont pas pu être abordées. Ce sujet « doit faire l'objet d'une réflexion qui considère l'ensemble du dispositif de gouvernance, en particulier les nouvelles responsabilités des deux conseils académiques, et celles du CA. On doit aussi réfléchir sur les différentes propositions (diminution de la prime majoritaire, augmentation de la représentation de certains collèges) ensemble, et compte-tenu des compétences du CA. »

**« La participation des personnalités extérieures à l'élection du président ne fait pas l'unanimité ».** « Ce n'est pas une surprise », relève Vincent Berger qui souligne toutefois que « beaucoup de voix se sont exprimées hier en faveur » de cette évolution. « Très vraisemblablement dans mon rapport je serai amené à laisser plusieurs scénarios à l'arbitrage de la ministre, ce sujet ne me paraît pas pouvoir faire l'objet d'un consensus à ce stade. Le comité de pilotage devra à nouveau réfléchir je crois, sur ce sujet là. »

**« Il est un peu facile de désigner l'ANR comme la responsable de l'explosion des emplois précaires ».** Vincent Berger rappelle que « l'ANR valide des projets scientifiques qu'elle juge intéressants, mais ce sont bien les établissements qui recrutent les précaires et ce sont bien les chercheurs et les enseignants chercheurs qui ont choisi de lancer des projets reposant sur des chercheurs précaires. Il faut donc que chacun balaye devant sa porte avec honnêteté. » Le comité de pilotage fait un série de propositions pour résorber la précarité.

**« Il n'y a pas de chemin vers l'excellence, l'excellence c'est le chemin ».** Pour Vincent Berger, « l'excellence est vivante, dynamique, au fond, insaisissable. Pour cette raison l'excellence ne saurait être la source d'une rente individuelle, un état de fait, elle ne saurait être enfermée de manière statique dans un périmètre. » Il estime que « le rôle de l'État, plutôt que de stimuler cette concurrence jusqu'à l'écoëurement, est de s'assurer que la compétition scientifique normale ne dégrade pas la coopération souhaitable entre les chercheurs du service public. » Le comité de pilotage propose ainsi « de cesser d'enfermer les chercheurs dans des périmètres d'excellence au sein des programmes labellisés 'idex'. » Pour lui, il faut « simplifier le montage juridique » des idex qui doivent être « des programmes » et non des « établissements autonomes ».

**« Il n'y a pas de sincérité politique sans sincérité budgétaire ».** Ainsi, le comité de pilotage propose notamment « de consolider les comptes financiers sur un site des différents établissements – organismes de recherche, universités, écoles –, de manière à ce que l'on puisse enfin évaluer, sincèrement – au sens de la sincérité du comptable – l'argent public qui est dépensé sur chaque région, sur chaque site. » Il fait remarquer que « la baisse très importante des crédits de fonctionnement des organismes de recherche a fortement impacté l'activité de certaines universités, mais celles-ci ont parfois été dotées d'autres crédits dans le cadre des investissements d'avenir : il faut faire un bilan. Ce bilan, public et transparent, est une étape préalable à une opération de consolidation d'ensembles universitaires qui n'ont pas été labellisés idex mais qui ne doivent néanmoins pas être oubliés ».

Par ailleurs, « les comptes financiers des universités doivent être détaillés en coûts complets, par grand domaine de destination – recherche, licence, master, doctorat. » Vincent Berger ajoute : « Que l'on cesse de nous dire partout que l'on dépense 11 000 euros par étudiant de licence, parce que lorsque l'on dit cela, on ment au contribuable, on ment à l'étudiant et on ment au parent d'élève ».

**« L'échec dans le supérieur n'est pas si important que cela, contrairement à une idée reçue ».** Vincent Berger cite les chiffres de la Dgesip selon lesquels « seuls 20 % des étudiants qui entrent dans le supérieur sortent sans diplômes, contre 30 % dans la moyenne de l'OCDE ». Mais parmi les 80 % qui ont un diplôme, « beaucoup ont commencé un cursus puis se sont rendu compte que ce n'était pas leur voie ». D'où la proposition du comité de pilotage d'une spécialisation progressive en licence.

**« Comment voulez-vous qu'un bachelier professionnel s'en sorte à l'université ? »** Un élève de lycée professionnel a « au total moitié moins de cours généraux qu'un élève de filière générale » et « n'était déjà pas le plus à l'aise en troisième ». Il a donc « seulement 2 % de chances d'obtenir une licence générale en trois ans. Comment pourrait-il en être autrement », interroge Vincent Berger revenant sur les propositions du comité de pilotage sur l'orientation, notamment des bacheliers professionnels et technologiques en IUT et STS qui ont suscité le débat en atelier.

**« Sur le numérique, ce ne sera plus la fuite des cerveaux, ce sera le détournement des cerveaux ».** Vincent Berger estime que c'est « un sujet sur lequel nous aurions tort d'avoir une attitude défensive » et si l'enseignement supérieur français « ne sait pas être extrêmement ambitieux », il « risque de voir un grand nombre de ses étudiants le quitter, de l'intérieur », rappelant que certains cours d'universités américaines sont suivis par plus d'un million de personnes. Pour lui, le numérique constitue « une rupture double » : « une rupture à cause des possibilités de pédagogie à distance qui sont à la veille de transformer de manière totale nos modèles universitaires ; une rupture dans le rapport que chaque être humain entretient vis-à-vis de la connaissance. »

**« Les propositions qui sont faites sur la vie étudiante sont peut être attendues. »** Vincent Berger relève en effet que « beaucoup de propositions reprennent des revendications connues des principaux syndicats étudiants. Il n'y a donc pas d'énorme surprise dans ce secteur, mais simplement l'affirmation forte de la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. Il s'agit, là encore, de bon sens ».

# Les propositions sur le paysage de l'enseignement supérieur et l'international soumises au débat par le comité de pilotage

Dépêche AEF 175170 du 26-11-2012

« Démocratiser la gouvernance des PRES en les faisant évoluer vers des grandes universités dotées de conseils élus (conseil d'administration, conseil 'recherche, conseil 'formation'). Le cadre législatif de ces grandes universités permettra de proscrire le développement d'établissements à caractère dérogatoire à ce cadre. » Telle est l'une des 121 propositions que le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche soumet au débat à l'occasion des assises nationales qui se tiennent au Collège de France les 26 et 27 novembre 2012. « Ces propositions ont vocation à être examinées et débattues » dans les ateliers qui se tiennent ce lundi, précise le comité de pilotage. « Elles ne correspondront donc pas forcément aux propositions formulées in fine par le rapporteur général ». Ce dernier doit remettre son rapport mi-décembre au président de la République. Ensuite la « loi d'orientation » qui remplacera la loi sur la recherche de 2006 et la loi LRU de 2007 sera présentée fin janvier 2013 pour être votée avant juin, sans procédure d'urgence, précise la ministre, Geneviève Fioraso, lors d'une conférence de presse.

Le « cadre » des « grandes universités » proposé par le comité de pilotage permettra les « rattachements spécifiques d'écoles ou d'universités et la mise en oeuvre d'un principe de subsidiarité avec ces composantes permettant de clarifier les compétences de chaque instance. Il permettra le développement de grandes universités à caractère fusionnel, fédéral ou confédéral, ce dernier cas permettant la continuité de la répartition des compétences entre les PRES actuels et les grandes universités demain. Ces grandes universités contractualiseront avec l'État et leur plafond d'emploi sera déterminé par l'État dans le cadre de ce contrat. »

Voici les autres propositions du comité de pilotage sur le paysage de l'enseignement supérieur et sur l'international. Il soumet également des propositions sur la gouvernance des universités et les personnels du supérieur (voir à la suite), sur l'évaluation, sur la réussite des étudiants, sur la vie étudiante et sur la recherche.

## Simplification du paysage de l'Enseignement supérieur

**Transformer les idex en programme.** Le comité de pilotage propose de « retirer aux idex la personnalité morale et les transformer en programme d'enseignement supérieur et de recherche gérés par la grande université porteuse et ses conseils élus. A l'intérieur de ces programmes, éliminer toute référence au concept de périmètre d'excellence ».

**Un nouveau programme pour des ensembles universitaires.** « Une fois les premiers retours d'expérience sur les investissements d'avenir effectués », il faudrait « lancer un nouveau programme de consolidation des ensembles universitaires dans les régions, notamment en terme d'aménagement du territoire. »

**Schémas régionaux.** Le comité de pilotage propose de « rendre obligatoire l'élaboration de schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation définissant l'ambition et les objectifs du territoire. Ce SRESRI sera élaboré conjointement par l'ensemble des collectivités locales pertinentes - avec la région comme chef de file - et les établissements et organismes présents sur le territoire. Les représentants de l'État seront porteurs de la déclinaison de la stratégie nationale en région. Les SRESRI seront conçus dans le respect de la valeur nationale des diplômés et des statuts nationaux des personnels. L'ensemble des forces économiques et sociales seront associées à leur élaboration. »

Dans ces SRESRI, serait décrits les « objectifs partagés » sur :

- la « démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants, la cohérence et la lisibilité de la carte des formations, la formation continue et par alternance, l'apprentissage » ;
- la « vie étudiante et les modalités de coopération entre le Crous, les collectivités et les établissements, concernant le transport, le logement, la vie culturelle, le sport, la santé étudiante, la restauration, la vie des associations étudiantes, l'accueil des étudiants, les bibliothèques... »
- le « renforcement de la coopération entre les forces académiques et les acteurs économiques, autour de projets communs allant de la recherche fondamentale à l'application et formant un véritable 'écosystème de la connaissance' reposant sur le tryptique recherche, valorisation, formation » ;
- la « promotion d'une responsabilité sociale de l'université, notamment : la diffusion de la culture des sciences et techniques et de l'innovation, l'organisation de débats de société, le

développement de l'éducation populaire, la mobilisation de l'expertise des SHS pour l'analyse des problèmes de société... »

- l' « immobilier et les équipements » ;
- l' « attractivité, le rayonnement et la compétitivité à l'international ».

**Contrat tripartite.** Le comité suggère aussi d'« établir le contrat quinquennal des établissements sous forme tripartite entre le MESR, les collectivités et l'établissement ».

**Co-tutelle MESR.** « Donner au MESR la co-tutelle de tous les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche (écoles d'architecture, école polytechnique, écoles sanitaires et sociales) » est aussi une proposition du comité qui avance aussi l'idée de « rendre effectif le principe de l'inter-ministérielle permettant de décloisonner la politique globale de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de recherche » et de « confier au MESR le rôle de chef de file dans la négociation des contrats avec les partenaires. »

**Conventions avec l'enseignement privé.** Sur les écoles du secteur privé associatif à but non lucratif, le comité propose de « poursuivre les conventionnements, dans la logique de rattachement avec les grandes universités et avec des règles de financement des projets de recherche alignées sur celles s'appliquant aux établissements publics. »

**Enseignants-chercheurs dans les écoles.** Il faudrait aussi « encourager les écoles à employer des enseignants-chercheurs dans leurs cursus, dans le cadre d'associations aux universités permettant l'accès à la recherche pour leurs étudiants. »

**Fondations.** Le comité estime utile de « réduire le nombre de fondations de coopération scientifiques en les abritant dans des fondations dépendant des sites ou des organismes nationaux ».

## International

**Coordination de la politique internationale.** Le comité propose d' « attribuer au MESR le pilotage et la coordination interministérielle de la politique internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et le rôle de référent pour le réseau diplomatique pour les aspects recherche et enseignement supérieur » ; de « mieux coordonner les actions des opérateurs publics de l'ESR français avec les politiques publiques à l'international, en particulier pour la recherche pour le développement » ; de « donner les moyens à l'AIRD de renforcer cette coordination en revoyant son positionnement institutionnel et ses leviers d'action. »

**Visibilité à l'international.** Autres propositions sur l'international :

- « Développer un système d'information et de prospective pour améliorer la visibilité et la lisibilité du dispositif ESR français à l'international » ;
- « Favoriser le développement d'initiatives transfrontalières » : universités, laboratoires, coopération de recherche, formations. Et ce « à travers des appels d'offres dédiés » ;
- « Développer des protocoles types pour faciliter la co-diplomation entre des universités françaises et des universités européennes ou internationales. »

## Les propositions sur la gouvernance et sur les personnels du supérieur soumises au débat par le comité de pilotage

*Dépêche AEF 175169 du 26-11-2012*

« Dans les universités, donner à un conseil responsable de la politique des formations (composé à parité étudiante) et à un conseil responsable de la politique de recherche - ces deux conseils étant dirigés par des vice-présidents inscrits dans la loi - le pouvoir de décision de tout ce qui relève des champs scientifique et pédagogique, respectivement, à l'intérieur d'un cadre stratégique et budgétaire fixé par le conseil d'administration. Un dialogue formalisé sera instauré entre le CA et ces conseils. Une procédure paritaire permettra de traiter les désaccords éventuels. » Telle est l'une des 121 propositions que le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche soumet au débat à l'occasion des assises nationales qui se tiennent au Collège de France les 26 et 27 novembre 2012. « Ces propositions ont vocation à être examinées et débattues » dans les ateliers qui se tiennent ce lundi, précise le comité de pilotage. « Elles ne correspondront donc pas forcément aux propositions formulées in fine par le rapporteur général ». Ce dernier doit remettre son rapport mi-décembre au président de la République. Ensuite la « loi d'orientation » qui remplacera la loi sur la recherche de 2006 et la loi LRU de 2007 sera présentée fin janvier 2013 pour être votée avant juin, sans procédure d'urgence, précise la ministre, Geneviève Fioraso, lors d'une conférence de presse.

Le comité de pilotage propose que le conseil « recherche » et le conseil « formation » se réunissent « au moins deux fois par an pour les délibérations de politique scientifique et pédagogique majeures ». En outre, à côté de ces deux conseils et du CA, le comité de pilotage propose de « créer un conseil émettant des avis concernant la vie étudiante auprès du conseil d'administration, conseil paritaire entre les étudiants élus d'une part et des personnels nommés par la direction de l'établissement et par le Crous d'autre part ».

## La Gouvernance des universités

**Plusieurs scénarios pour l'élection du président.** Le comité de pilotage avance plusieurs scénarios pour l'élection du président.

- Premier scénario : « une élection par la totalité des membres du CA y compris les personnalités extérieures - personnalités nommées par les collectivités locales et personnalités qualifiées désormais nommées par l'Etat. »
- Deuxième scénario : « une élection par les membres du CA, dans le cas où ce dernier est élu avec deux collègues seulement - usagers et personnels au suffrage universel. »
- Troisième scénario : « une élection par la réunion de l'ensemble des trois conseils : CA, conseil 'recherche' et conseil 'formation'. »
- Quatrième scénario : « le statu quo de la LRU après diminution de la prime majoritaire. »
- Cinquième scénario : « une validation des candidats par l'ensemble conseil 'recherche' et conseil 'formation', puis vote par le CA à la majorité absolue, et si nécessaire à la majorité relative pour le candidat arrivé en tête par l'ensemble conseil 'recherche' et conseil 'formation'. »

**Procédure de destitution du président.** Le comité propose aussi d'« introduire une procédure de destitution des présidents et vice-présidents des trois conseils, par une motion de défiance nécessitant la majorité des trois quarts des membres du conseil concerné. »

**Modifier le mode de scrutin pour le CA.** Autres propositions sur le mode de scrutin : « Diminuer la prime majoritaire dans les élections au CA dans les universités ou adopter un mode de scrutin à la proportionnelle avec répartition des sièges à la plus forte moyenne ; introduire la parité femmes-hommes dans les listes électorales aux conseils centraux ; introduire des représentants des organismes de recherche dans le CA et le conseil 'recherche' selon leur présence à travers des unités mixtes en co-tutelle. »

**Composition du CA.** Sur la composition du CA, le comité de pilotage pose plusieurs questions sans y répondre : Faut-il augmenter la taille du CA ? Faut-il augmenter la représentation des personnels Biatss et des étudiants ? Faut-il fusionner les trois collèges des personnels pour en créer un collège des personnels avec suffrage universel ?

**Caler les mandats.** Le comité avance l'idée de « caler le mandat du CA et du président sur le contrat de l'établissement en organisant les élections deux ans avant le début de ce contrat. »

**Conseil « recherche ».** Il propose aussi d' « élargir la représentation des usagers au sein des conseils 'recherche' aux étudiants inscrits en master. »

**Statut des représentants des étudiants et des personnels.** Enfin, il suggère d' « élaborer un véritable statut des représentants des étudiants et des personnels dans les différentes instances (CA, conseil 'recherche', conseil 'formation', CT, CHSCT) permettant le bon exercice de leur mandat : dispense d'assiduité pour les étudiants, décharges horaires pour les personnels, droit d'accès aux informations utiles à l'exercice de leur mandat, droit à la formation. »

## Les Personnels de l'Enseignement Supérieur

**Responsabilité du recrutement des enseignants-chercheurs.** Le comité propose de « transférer la responsabilité des actes de recrutement et de gestion des personnels (dont le droit de veto sur les recrutements), actuellement exercée par le président, à une instance émanant du conseil 'recherche' et du conseil 'formation' en formation restreinte selon le corps concerné » et de « donner la responsabilité de l'attribution de la prime unique à cette même instance ».

**Comités de sélection et qualification.** Sur les enseignants-chercheurs, il suggère aussi de « modifier la composition des comités de sélection en introduisant davantage de pérennité pour développer une politique prévisionnelle des recrutements, davantage de multidisciplinarité, davantage de parité hommes-femmes. » Le comité de pilotage pose la question : « Faut-il supprimer la procédure de qualification, procédure très chronophage, appliquée à certains recrutements et pas à d'autres et signe d'un manque de confiance unique au monde ? »

**Recrutements locaux.** Pour « lutter contre l'abus des recrutements locaux », il propose d'édicter « des 'principes directeurs' par discipline » et de soumettre « les procédures de recrutement à un contrôle a posteriori, aléatoirement, dans le cadre de l'évaluation de l'établissement ».

**Recrutement des agrégés du supérieur.** « Créer une voie de recrutement identique à celle existant pour les autres sections, ouverte sans condition d'ancienneté, pour les sections 1 à 6 du CNU », autrement pour les disciplines à agrégation du supérieur, est aussi une proposition du comité de pilotage.

**Promotions des hospitalo-universitaires.** S'agissant des personnels hospitalo-universitaires, il faudrait « attribuer la moitié des promotions localement et la moitié par le CNU et rejoindre ainsi la pratique concernant les enseignants-chercheurs mono-appartenants. »

**Recrutement par site.** « Les rapprochements entre organismes de recherche, écoles d'enseignement supérieur ou universités » pourraient être encouragés « afin de réduire la charge de travail induite par les procédures de recrutement multiples, afin de stimuler la construction de politiques scientifiques communes et afin de lutter contre l'abus de recrutements locaux. »

**Primes.** « Simplifier et rééquilibrer les dispositifs multiples des primes pour les enseignants-chercheurs (excellence scientifique, charge administrative, etc.) en instituant une prime unique, attribuée sur la base de l'ensemble des facettes de l'activité des chercheurs et des enseignants-chercheurs renseignées dans le rapport d'activité » ; Autre proposition : « garantir la possibilité d'une évaluation des activités de recherche, de valorisation, de diffusion des sciences et techniques ou des activités internationales par une instance nationale indépendante ».

**Mobilités entre les différents statuts.** Pour « encourager les mobilités entre les différents statuts d'un chercheur, d'enseignant-chercheur, ou de personnel d'autres secteurs du monde socio-économique », le comité de pilotage propose :

- « inciter les universités et les organismes de recherche à favoriser les carrières avec des périodes 'chercheur' et des périodes 'enseignant-chercheur', permettre des régimes intermédiaires » ;
- « développer les dispositifs permettant les décharges d'enseignement (délégations, postes d'accueil temporaires, dispositifs IUF, etc.), réciproquement encourager les activités d'enseignement des chercheurs » ;
- « valoriser les parcours mixtes 'recherche publique/recherche privée' ».

**Formation des enseignants-chercheurs.** Le comité de pilotage avance l'idée de « diminuer les durées de service d'enseignement des jeunes enseignants-chercheurs, en intégrant dans leurs services des heures de formation à la pédagogie pendant les deux premières années. »

**Personnels Biatss.** Sur les personnels Biatss, le comité de pilotage pose deux questions : « Faut-il poursuivre la fusion de corps et de grade ? Faut-il aller vers une fusion progressive des statuts des personnels Biatss ? » Il avance aussi l'idée d' « aider financièrement les universités à résorber les décalages grade-fonction pour les personnels Biatss et ITA, en particulier ceux consécutifs à l'absorption des RCE dans les universités. » Enfin, il estime nécessaire de « renforcer l'encadrement administratif et technique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment par la formation continue ».

**Égalité hommes-femmes.** Autre proposition : « Prendre en compte dans l'évaluation et dans les contrats des établissements les efforts effectués pour appliquer la nouvelle charte de l'égalité entre les femmes et les hommes associant la CPU, la Cdefi et les ministres de l'ESR et du droit des femmes ».

**GVT.** Le comité de pilotage suggère d' « Intégrer explicitement chaque année dans le calcul de la masse salariale limitative de tous les opérateurs de l'ESR les surcoûts liés au GVT (glissement vieillesse technicité) et, le cas échéant, à l'augmentation du CAS pension. »

**Revalorisation.** Il faudrait aussi « revaloriser les carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs en début de carrière. »

**Contractuels et titularisation.** S'agissant de la précarité, il faudrait « donner aux universités et aux organismes de recherche les moyens financiers supplémentaires leur permettant de titulariser, comme le prévoit la loi du 12 mars 2012, la totalité des personnels Biatss et ITA actuellement en situation précaire bien qu'employés sur des fonctions pérennes. » Autre proposition : « Renforcer le contrôle du recours aux emplois à durée déterminée sur des fonctions pérennes et renseigner systématiquement les données relatives aux emplois précaires dans les bilans sociaux des établissements. » Par ailleurs, le comité de pilotage demande s'il faut « définir un plancher d'emplois titulaires dans les établissements ? »

**Plan pluriannuel de recrutement.** Le comité soumet l'idée d' « élaborer un plan pluri-annuel de recrutements de chercheurs et d'enseignants-chercheurs permanents qui contribue à la résorption de la précarité des jeunes chercheurs, tout en respectant les modalités de recrutement régulières des chercheurs et enseignants-chercheurs. »

**Mobilité et transfert des droits.** Enfin, pourquoi ne pas « rendre possible le transfert des droits à la retraite pour les enseignants-chercheurs en mobilité internationale. »